

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

Nouvelle émission

Le 9 décembre 2022

VECIMA NETWORKS INC.



Jusqu'à 10 000 000 \$

563 380 actions ordinaires

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Par le présent document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté (le « **document d'offre** »), Vecima Networks Inc. (la « **Société** », « **Vecima** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») place jusqu'à 563 380 actions ordinaires (les « **actions offertes** ») de la Société (le « **placement** ») au prix de 17,75 \$ chacune (le « **prix d'offre** »). Chaque porteur d'actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») a le droit d'être convoqué et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires de Vecima et d'y exprimer une voix pour chaque action ordinaire qu'il détient à ce moment-là. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit aux dividendes déclarés, le cas échéant, par le conseil d'administration de Vecima ainsi qu'à une participation égale à toute distribution de l'actif net.

Le prix d'offre a été établi par voie de négociations sans lien de dépendance entre la Société et Raymond James Ltée et Valeurs mobilières Cormark inc. (les « **chefs de file** »), à titre de chefs de file et de coteneurs de livres, en fonction du cours du marché des actions ordinaires de la Société et d'autres facteurs. Le placement visera un minimum de 507 100 actions ordinaires et, si les chefs de file exercent leur option d'offrir en vente 56 280 actions ordinaires supplémentaires (l'« **option des placeurs pour compte** »), un maximum de 563 380 actions ordinaires.

La vente des actions offertes dans le cadre du placement devrait être réalisée vers le 14 décembre 2022 ou à une autre date dont peuvent convenir la Société et les chefs de file, mais quoi qu'il en soit au plus tard 45 jours après la date du dépôt du document d'offre. Les chefs de file peuvent également former un syndicat de placeurs pour compte avec l'accord de la Société (collectivement avec les chefs de file, les « **placeurs pour compte** »).

Les actions ordinaires en circulation sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « **VCM** ». Le 8 décembre 2022, dernier jour de bourse complet avant la date du présent document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX était de 19,00 \$. Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre, le terme « dollars » et les symboles « \$ CA » ou « \$ » désignent le dollar canadien.

Le placement est réalisé en même temps qu'un placement privé effectué par l'entremise d'un courtier visant au plus 394 500 actions ordinaires au prix de 17,75 \$ chacune pour un produit brut total maximal de 7 002 375 \$ (le « **placement privé** »). Les actions ordinaires émises dans le cadre du placement privé sont émises sous le régime de dispenses de prospectus applicables, hormis la dispense pour financement de l'émetteur coté, conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. La clôture du placement privé devrait avoir lieu en même temps que celle du placement.

Vecima Networks Inc. effectue un financement de l'émetteur coté aux termes de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- Vecima est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.
- Vecima a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.

- Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 10 000 000 \$.
- Vecima ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.
- Vecima n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. On reconnaît généralement l'information prospective à l'emploi d'expressions telles que « croire », « pouvoir », « planifier », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « prévisions », « projets » et d'autres expressions semblables ou de la forme négative de ces expressions ainsi qu'à l'emploi du futur et du conditionnel.

L'information prospective figurant dans le présent document d'offre porte, entre autres, sur ce qui suit : les plans, objectifs, stratégies et buts futurs de Vecima relativement à son entreprise, à ses technologies et à ses produits; la capacité de Vecima à maintenir et à renforcer ses avantages concurrentiels dans son secteur et sur certains marchés; les tendances, les attentes, les occasions, les défis et la croissance futurs dans le secteur de Vecima; le développement de nouveaux produits dans diverses gammes de produits ainsi que l'échéancier et la portée des mises en œuvre et des lancements de certains de ces produits; la maintenance, le développement, l'amélioration et l'expansion continus des gammes de produits existantes de Vecima; le remboursement de sa ligne de crédit; le montant à recueillir et la clôture du placement privé; et la croyance de Vecima selon laquelle sa trésorerie et ses placements à court terme actuels ainsi que ses flux de trésorerie liés à l'exploitation prévus seront suffisants pour répondre à ses besoins en fonds de roulement et en dépenses d'investissement dans un avenir prévisible.

L'information prospective figurant dans le présent document d'offre repose sur de nombreuses hypothèses concernant, entre autres : la solidité de notre bilan; la valeur actuelle ou éventuelle de nos technologies de base, de nos activités commerciales et de nos actifs; notre capacité à maintenir nos relations avec quelques clients clés; notre capacité à livrer les produits associés à des contrats clés; notre capacité à gérer avec succès notre entreprise et notre croissance; notre capacité à répondre aux exigences des clients en matière de capacité de fabrication; notre capacité à développer de nouveaux produits et à améliorer nos produits existants; notre capacité à élargir les réseaux de distribution actuels et à en établir de nouveaux; la capacité des fournisseurs tiers et des fabricants sous-traitants sur lesquels nous comptons à continuer de répondre à nos besoins; l'absence de réclamations ou d'obligations d'indemnisation au titre de la garantie, de la propriété intellectuelle ou de la responsabilité du fait des produits qui nuisent à notre entreprise; et l'absence de concurrence provenant de technologies nouvelles ou existantes qui nuisent à notre entreprise. Bien que nous considérions ces hypothèses comme raisonnables, celles-ci sont par nature soumises à des incertitudes et à des éventualités importantes.

Il existe des facteurs de risque connus et inconnus en conséquence desquels nos réalisations, notre rendement ou nos résultats réels pourraient différer sensiblement des réalisations, du rendement ou des résultats futurs qui sont exprimés ou suggérés par l'information prospective figurant dans le présent document d'offre. Les facteurs de risque connus comprennent, entre autres, les suivants : notre situation financière et la valeur de nos technologies de base, de nos activités commerciales et de nos actifs pourraient se révéler beaucoup plus faibles que ce que nous estimons actuellement; nos résultats d'exploitation sont susceptibles de fluctuer; une grande part de nos produits d'exploitation provient d'un nombre limité de clients importants; la Société est contrôlée par un petit nombre d'actionnaires; la vente d'actions ordinaires par nos actionnaires majoritaires pourrait faire chuter le cours de nos actions; le cours de nos actions ordinaires pourrait être volatil; l'exercice d'options d'achat d'actions ou le règlement d'unités d'actions liées au rendement pourrait entraîner une dilution; les ventes pourraient décliner si nous sommes incapables de répondre aux exigences de nos clients en matière de capacité de fabrication; notre succès dépend de notre capacité à développer de nouveaux produits et à améliorer nos produits existants; si les fournisseurs de contenu, comme les studios de cinéma, limitent la portée du contenu dont l'utilisation est autorisée sur le marché de la distribution de contenu numérique, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient souffrir du fait que le marché potentiel pour nos produits serait plus limité que ce que nous estimons actuellement; nous dépendons de l'élargissement de nos réseaux de distribution actuels et de l'établissement de nouveaux réseaux de distribution; la croissance dans nos principaux marchés pourrait ne pas se poursuivre; et notre incapacité à nous adapter à l'évolution de la technologie, aux nouveaux produits et aux nouvelles normes pourrait nuire à notre entreprise.

Toute l'information prospective figurant dans le présent document d'offre est présentée entièrement sous réserve de la présente mise en garde et, sauf exigence contraire de la loi, nous déclinons toute obligation de réviser ou de mettre à jour cette information prospective à la lumière des résultats, des événements ou des faits nouveaux futurs.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Vecima Networks Inc. (TSX :VCM) est une société canadienne qui a été fondée en 1988 à Saskatoon, en Saskatchewan. Aujourd'hui, Vecima a une présence mondiale et des bureaux à Victoria, à Burnaby, en Ontario, à Duluth, à Raleigh, à San Jose, à Qingdao, à Shanghai et à Tokyo, ainsi qu'une usine de fabrication à Saskatoon. Le siège social de Vecima est situé à Victoria, en Colombie-Britannique. Vecima est un chef de file mondial du développement de solutions matérielles et logicielles évolutives intégrées pour l'accès à large bande, la distribution de contenu et la télématique. Nous donnons aux innovateurs la possibilité d'évoluer, de se connecter, de divertir et d'analyser. Nous mettons au point des technologies de distribution et de stockage de vidéos sur Internet et d'accès au réseau à large bande haute vitesse de nouvelle génération.

Événements récents

Au 30 septembre 2022, Vecima avait une ligne de crédit disponible (après des lettres de crédit) de 25,0 M\$, sur laquelle un montant de 6,8 M\$ était prélevé pour les besoins du fonds de roulement. Au 6 décembre 2022, Vecima avait une ligne de crédit disponible (après des lettres de crédit) de 45,4 M\$, sur laquelle un montant de 18,5 M\$ était prélevé pour les besoins du fonds de roulement.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

L'objectif commercial que Vecima compte réaliser grâce au produit net tiré du placement, combiné à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie existants, est le remboursement partiel de sa ligne de crédit, qu'elle a utilisée pour augmenter son fonds de roulement et accroître ses stocks connexes afin de soutenir la croissance du chiffre d'affaires.

Aucun événement significatif ne doit se produire pour que cet objectif commercial puisse être atteint.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	9 000 000 \$	10 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais	405 000 \$	450 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	135 000 \$	150 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	8 460 000 \$	9 400 000 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois	66 756 000 \$	66 756 000 \$
F	Sources de financement supplémentaires¹	33 902 375 \$	33 902 375 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	109 118 375 \$	110 058 375 \$

¹ Comprend la ligne de crédit d'exploitation et suppose la réalisation du placement privé.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Remboursement de la ligne de crédit	8 460 000 \$	9 400 000 \$
Fonds de roulement à la fin du dernier mois	66 756 000 \$	66 756 000 \$
Financement du fonds de roulement	33 902 375 \$	33 902 375 \$
Total :	109 118 375 \$	110 058 375 \$

Vecima affectera plus de 10 % des fonds disponibles au remboursement d'une facilité de prêt renouvelable qui a été utilisée comme ligne de crédit d'exploitation et qui figure à titre de découvert bancaire au bilan consolidé de la Société. La dette a été contractée principalement pour les besoins du fonds de roulement.

L'affectation susmentionnée représente les intentions de la Société quant à l'emploi des fonds disponibles en fonction des connaissances, des plans et des attentes actuelles de la direction de la Société. L'affectation réelle des fonds pourrait différer des estimations présentées ci-dessus. Dans certaines circonstances, la Société pourrait réaffecter les fonds disponibles pour des motifs commerciaux valables. Les fonds disponibles ne seront pas affectés à une acquisition significative, à une opération de restructuration ni à une opération nécessitant l'approbation des porteurs de titres de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Vecima n'a pas fourni d'information sur l'emploi qu'elle compte faire des fonds disponibles ou du produit obtenus de tout financement au cours des 12 derniers mois.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Le placement est effectué conformément aux modalités et conditions d'une lettre de mission intervenue en date du 7 décembre 2022 (la « **lettre de mission** ») entre la Société et les chefs de file.

Conformément à la lettre de mission, la Société s'est engagée à verser aux placeurs pour compte une rémunération (la « **commission des placeurs pour compte** ») représentant 4,5 % du produit brut total du placement (ou 0,79875 \$ par action offerte). La Société estime que la commission des placeurs pour compte s'établira à 450 000 \$ et paiera cette commission au moyen du produit tiré du placement des actions offertes.

La commission des placeurs pour compte sera réglée au comptant et les placeurs pour compte ne toucheront aucune rémunération sous forme de titres.

L'option des placeurs pour compte dont il est question à la première page du présent document d'offre est une option permettant d'augmenter le montant du placement pour le faire passer de 9 M\$ à 10 M\$ et ne représente pas une rémunération pour les placeurs pour compte. La Société s'est également engagée à rembourser aux placeurs pour compte leurs frais et débours relatifs au placement, sous réserve des limites convenues dans la lettre de mission.

Les placeurs pour compte se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

Non, à la connaissance de la Société.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à Vecima l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec Vecima;**
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre Vecima et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes *a* et *b*, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent obtenir les documents d'information continue de Vecima au www.sedar.com et des renseignements supplémentaires sur son site Web au www.vecima.com.

Veillez vous reporter à l'annexe A – « Reconnaissances, engagements, déclarations et garanties du souscripteur » et à l'annexe B – « Collecte indirecte de renseignements personnels » des présentes.

Les souscripteurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et d'autres aspects associés à leur investissement dans les actions offertes.

ANNEXE A

RECONNAISSANCES, ENGAGEMENTS, DÉCLARATIONS ET GARANTIES DU SOUSCRIPTEUR

Chaque souscripteur des actions offertes (le « **souscripteur** ») reconnaît, déclare et garantit ce qui suit et prend les engagements suivants, et est réputé reconnaître, déclarer et garantir ce qui suit et prendre les engagements suivants, en faveur de la Société et des placeurs pour compte, à la date des présentes et à la date de clôture qui aura lieu vers le 14 décembre 2022 :

- a) le souscripteur réside dans le territoire indiqué aux placeurs pour compte ou à la Société et a été sollicité pour effectuer un achat dans ce territoire;
- b) le souscripteur n'a pas reçu ni demandé un prospectus, un document de vente ou de publicité, une notice d'offre ou un autre document (si ce n'est un rapport annuel ou intermédiaire, des états financiers ou un autre document, sauf une notice d'offre, dont le contenu est prescrit par la loi ou par règlement) qui décrit ou est censé décrire les activités et les affaires de la Société et qui a été établi pour être livré à des souscripteurs éventuels et examiné par ceux-ci afin de les aider à prendre une décision de placement quant à l'achat des actions offertes aux termes du placement, et le souscripteur n'a pas besoin de recevoir de tels documents;
- c) le souscripteur s'est fié uniquement à l'information accessible au public concernant la Société et non à des déclarations de fait verbales ou écrites, et le souscripteur reconnaît que la Société n'a fait aucune déclaration, n'a donné aucune garantie et n'a pris aucun engagement par écrit relativement à cette information accessible au public, à l'exception de ce qui est indiqué dans le présent document d'offre. Sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, sauf indication contraire dans les présentes, aucune personne n'a fait au souscripteur une déclaration écrite ou verbale selon laquelle une personne revendra ou rachètera les actions offertes ou remboursera une partie du prix d'achat des actions offertes, ou selon laquelle les actions offertes seront inscrites à la cote d'une bourse ou cotées sur un système de cotation et de déclaration d'opérations, ou selon laquelle une demande d'inscription à la cote d'une bourse ou de cotation sur un tel système a été ou sera présentée, et aucune personne n'a pris un engagement envers le souscripteur au sujet de la valeur ou du cours futur des actions offertes;
- d) les conseillers juridiques dont la Société a retenu les services agissent à titre de conseillers juridiques de la Société et non à titre de conseillers juridiques du souscripteur, et le souscripteur ne peut pas s'en remettre à ces conseillers. Le souscripteur devrait obtenir un avis juridique et fiscal indépendant qu'il juge approprié relativement à l'exécution du présent document d'offre et des opérations prévues aux termes de celui-ci, et le souscripteur ne se fonde pas sur un avis juridique ou fiscal fourni par la Société ou ses conseillers juridiques;
- e) le Souscripteur reconnaît ce qui suit :
 - i. aucune commission de valeurs mobilières ni aucun organisme de réglementation analogue n'ont examiné le placement ni ne se sont prononcés sur le bien-fondé de celui-ci;
 - ii. le placement n'est pas couvert par une assurance gouvernementale ou autre;
 - iii. il y a des risques associés à un achat dans le cadre du placement;
- f) la Société a avisé le souscripteur qu'elle se fonde sur une dispense de l'obligation de remettre au souscripteur un prospectus et de vendre les actions offertes par l'intermédiaire d'une personne ou d'une société inscrite qui est autorisée à vendre des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et, en conséquence de l'acquisition des actions offertes conformément à cette dispense, le souscripteur ne pourra se prévaloir de certaines protections et de certains droits et recours prévus par les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris les droits de résolution et sanctions civiles, et le souscripteur pourrait ne pas recevoir les renseignements qui devraient par ailleurs lui être fournis;
- g) le souscripteur (A) n'est pas un « initié » de la Société ni une « personne inscrite » ou (B) s'est présenté à la Société soit comme un « initié » soit comme une « personne inscrite » (dans chaque cas au sens attribué aux termes *insider* ou *registrant* dans les lois sur les valeurs mobilières applicables de la Colombie-Britannique);
- h) si le souscripteur est :
 - i. une société par actions, il est dûment constitué et existe valablement sous le régime des lois de son territoire de constitution et a le pouvoir et l'autorité nécessaires pour souscrire les actions offertes conformément aux modalités énoncées dans le présent document d'offre;

- ii. une société de personnes, un syndicat ou une autre forme d'organisme sans personnalité morale, il a la capacité juridique et l'autorité nécessaires pour souscrire les actions offertes conformément aux modalités énoncées dans le présent document d'offre et a obtenu toutes les approbations nécessaires à cet égard;
 - iii. un particulier, il a atteint l'âge de la majorité et est habilité à souscrire les actions offertes conformément aux modalités énoncées dans le présent document d'offre;
- i) la souscription des actions offertes et la réalisation des opérations décrites aux présentes par le souscripteur n'entraîneront aucun manquement grave aux documents constitutifs, aux règlements administratifs ou aux résolutions du souscripteur si celui-ci n'est pas un particulier, ou aux lois sur les valeurs mobilières applicables ou à toute autre loi applicable au souscripteur, à toute convention à laquelle le souscripteur est une partie ou à tout jugement, décret ou règlement ou à toute ordonnance, loi ou règle applicable au souscripteur, ni ne seront incompatibles avec ceux-ci, ni ne constitueront un défaut important aux termes de ceux-ci, ni n'engendreront un état de fait qui, après la remise d'un avis et/ou l'expiration d'un délai, constituerait un défaut important aux termes d'une modalité ou d'une disposition de ceux-ci;
- j) le souscripteur n'achète pas les actions offertes en ayant connaissance d'un fait important ou d'un changement important au sujet de la Société qui n'a pas été rendu public, et il n'a pas pris la décision d'acquérir des actions offertes en conséquence d'une déclaration de faits verbale ou écrite, ou d'une autre déclaration faite par la Société ou en son nom ou par une autre personne, cette décision étant entièrement fondée sur le document d'offre;
- k) le souscripteur sait que les actions offertes n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et que les actions offertes ne peuvent être offertes, vendues ni aliénées autrement, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans un État ou un territoire américain ou dans le District de Columbia, à moins d'être inscrites en vertu de la Loi de 1933 et de toutes les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou sauf en conformité avec les exigences d'une dispense d'inscription, et il reconnaît que la Société n'a pas l'obligation de déposer une déclaration d'inscription en vertu de la Loi de 1933 à l'égard de la vente ou de la revente des actions offertes et qu'elle n'a pas actuellement l'intention de le faire;
- l) les fonds représentant le total des fonds de souscription que le souscripteur versera à la Société aux termes des présentes, le cas échéant, ne constitueront pas des produits de la criminalité pour l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada) (la « **LRPCFAT** ») ou de la loi des États-Unis intitulée *Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act*, en sa version modifiée à l'occasion (la « **PATRIOT Act** »), et le souscripteur reconnaît que la Société pourrait dans l'avenir être tenue par la loi de communiquer le nom du souscripteur et d'autres renseignements concernant la souscription par le souscripteur des actions offertes, à titre confidentiel, conformément à la LRPCFAT et à la PATRIOT Act, et (i) à la connaissance du souscripteur, les fonds de souscription que versera le souscripteur (A) ne sont pas ni ne seront tirés d'une activité qui est réputée criminelle aux termes des lois du Canada, des États-Unis ou de toute autre territoire, et ne sont pas ni ne seront liés à une telle activité; et (B) ne sont pas remis pour le compte d'une personne dont le souscripteur ne connaît pas l'identité; et (ii) le souscripteur avisera sans délai la Société s'il découvre que l'une de ces déclarations cesse d'être véridique et fournira à la Société des renseignements appropriés à cet égard;
- m) ni la Société, ni les placeurs pour compte, ni aucun de leurs administrateurs, employés, dirigeants ou mandataires ou des membres de leur groupe respectifs n'ont fait de déclaration écrite ou verbale à l'acheteur : (i) selon laquelle une personne revendra ou rachètera les actions offertes; (ii) selon laquelle une personne remboursera la totalité ou une partie du prix d'achat des actions acquises par le souscripteur; ou (iii) quant à la valeur ou au cours futur des actions offertes;
- n) si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent ou si la Société le demande, le souscripteur signera, remettra et déposera, ou aidera la Société à déposer, les rapports, engagements et autres documents relatifs à l'émission et/ou à la vente des actions offertes que peuvent exiger toute commission de valeurs mobilières, toute bourse de valeurs et tout autre organisme de réglementation;
- o) le souscripteur a obtenu l'ensemble des consentements et autorisations nécessaires pour lui permettre d'accepter de souscrire les actions offertes conformément aux modalités énoncées dans le présent document d'offre et a par ailleurs respecté toutes les lois applicables, obtenu tous les consentements gouvernementaux

ou autres requis, rempli toutes les formalités requises et payé toutes les taxes d'émission, de transfert ou autres exigibles dans tout territoire relativement à l'achat des actions offertes, et n'a pris aucune mesure qui conduira ou pourrait conduire la Société à agir en violation des exigences réglementaires ou légales de tout territoire dans le cadre du placement ou de la souscription du souscripteur;

- p) le souscripteur achète les actions offertes à des fins d'investissement seulement et non en vue d'une revente ou d'un placement;
- q) le souscripteur reconnaît que certains frais et certaines commissions peuvent être payables par la Société dans le cadre du placement.

ANNEXE B

COLLECTE INDIRECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Collecte indirecte de renseignements personnels

En achetant les actions offertes, le souscripteur reconnaît que la Société et ses mandataires et conseillers respectifs peuvent recueillir, utiliser et communiquer le nom du souscripteur et certaines autres données permettant d'établir l'identité d'une personne (y compris son nom, son territoire de résidence, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse de courriel et la valeur globale des actions offertes qu'il a achetées) (les « **Renseignements** ») : (i) afin de satisfaire à des exigences légales, réglementaires, boursières et d'audit et comme le permet ou l'exige par ailleurs la loi ou la réglementation; et (ii) afin de délivrer des attestations de propriété au moyen d'un système d'inscription directe ou d'un autre système électronique d'inscription en compte ou des certificats, selon le cas, représentant les actions offertes qui seront émises au souscripteur. La Société peut également communiquer les Renseignements : (i) à des bourses de valeurs; (ii) à des administrations fiscales; et (iii) à toute autre partie participant au placement, y compris des conseillers juridiques, et les Renseignements peuvent être inscrits dans des registres relatifs au placement. Le souscripteur est réputé consentir à la communication des Renseignements.

En achetant les actions offertes, le souscripteur reconnaît (A) que les Renseignements à son sujet seront communiqués aux autorités en valeurs mobilières canadiennes compétentes et pourraient être mis à la disposition du public conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières et sur l'accès à l'information applicables, et il consent à la communication des Renseignements; (B) que les Renseignements sont recueillis indirectement par les autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la législation en valeurs mobilières; et (C) que les renseignements sont recueillis aux fins de l'administration et de l'application de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. De plus, en achetant les actions offertes, le souscripteur est réputé avoir autorisé la collecte indirecte de renseignements personnels par les autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes.

Pour toute question relative à la collecte indirecte de ces Renseignements par l'autorité compétente, le souscripteur peut communiquer avec l'agent public suivant de la province concernée à l'adresse, au numéro de téléphone et à l'adresse de courriel (le cas échéant) suivants :

Alberta Securities Commission

Suite 600, 250 – 5th Street SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Téléphone : 403-297-6454
Sans frais au Canada : 1-877-355-0585
Télécopieur : 403-297-2082
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : FOIP Coordinator

British Columbia Securities Commission

P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Demandes de renseignements : 604-899-6854
Sans frais au Canada : 1-800-373-6393
Télécopieur : 604-899-6581
Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : FOI Inquiries

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 – 400 St. Mary Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone : 204-945-2561
Sans frais au Manitoba : 1-800-655-5244
Télécopieur : 204-945-0330
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Directeur

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone : 506-658-3060
Sans frais au Canada : 1-866-933-2222
Télécopieur : 506-658-3059
Courriel : info@fcnb.ca
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : chef de la direction et responsable de la protection de la vie privée

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador Financial Services Regulation Division

P.O. Box 8700
Confederation Building
2nd Floor, West Block
Prince Philip Drive
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6
À l'attention du Director of Securities
Téléphone : 709-729-4189
Télécopieur : 709-729-6187
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities

Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street
Duke Tower
P.O. Box 458
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8
Téléphone : 902-424-7768
Télécopieur : 902-424-4625
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Executive Director

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20 Queen Street West, 22nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Téléphone : 416-593-8314
Sans frais au Canada : 1-877-785-1555
Télécopieur : 416-593-8122
Courriel : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : agent de renseignements

Prince Edward Island Securities Office

95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building
P.O. Box 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Téléphone : 902-368-4569
Télécopieur : 902-368-5283
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Téléphone : 306-787-5842
Télécopieur : 306-787-5899
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Directeur

Autorité des marchés financiers

800, rue du square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514-395-0337 ou 1-877-525-0337
Télécopieur : 514-864-6381
Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : secrétaire générale

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 9 décembre 2022

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 9 décembre 2021, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

(Signé) SUMIT KUMAR

Président et chef de la direction

(Signé) DALE BOOTH

Chef des finances